

**Conseil Ecole Doctorale ALLPH@
3 novembre 2016**

Représentants des Etablissements et Unités de Recherche		
ORGANISME	NOM	ÉMARGEMENT
Directrice	Nathalie DESSENS	Présente
CAS	Nathalie COCHOY	Présente
ERRAPHIS	Guillaume SIBERTIN-BLANC	Présent
CREG	Jacques LAJARRIGE	Excusé
ECORSE-CERTOP	Marie-Gabrielle SURAUD	Présente
IDETCOM	Martine REGOURD	Présente
IL LABORATORIO	Jean-Luc NARDONE	Excusé
LAIRDIL	Françoise RABY	Absente
LARA-SEPIA	Patrick BARRES	Présent
LERASS	Pascal MARCHAND	Excusé, remplacé par Franck BOUSQUET
LLA-CREATIS	Emmanuelle GARNIER	Présente
PLH	Jean-Yves LAURICHESSE	Présent
CR UPS	Guillaume MARTI	Excusé
CR UT2J	Nicolas VALDEYRON	Excusé
Rep. Adm/IGE	Katia DAGO (DED)	Excusée
Rep. Adm/IGE	Hughes SAMYN (Pôle Numérique SCD)	Présent
Représentants des Doctorants		
NOM	ÉMARGEMENT	
Maria del Rocio SUBIAS MARTINEZ	Excusée, remplacée par Gustavo SUAREZ-RIOS	
Lucile ROUET BENTLEY	Présente	
Laura LABORIE	Présente	
Sarah CONIL	Présente	
Aurélie TOURAIL	Présente	

Représentants Extérieurs		
Personnalités scientifiques		
Directeur du département des Humanités, Université Carlos III de Madrid	Julio CHECA PUERTA	Absent
Coordinateur Erasmus Mundus EuroPhilosophie, Université de Wuppertal	Tobias KLASS	Absent
PU-PH titulaire de la chaire d'anthropologie et prothèse maxillo-faciale à l'UPS	Philippe POMAR	Absent
Partenaires socio-économiques et culturels		
ORGANISME	NOM	
Société française des traducteurs	Barbara INGENHAG	Excusée
Conservateur au Musée des Augustins	Charlotte RIOU	Absente
Directeur Recherche, Technologie et Développement, Airbus	Dominique OLLINGER	Excusé
Directrice de Cabinet de la Direction Générale du CHU, Directrice du site Hôtel Dieu La Grave	Valérie HANNON	Absente
Invités Permanents		
ORGANISME	NOM	ÉMARGEMENT
CEIIBA	Patrick LESBRE	Absent
FRAMESPA	Modesta SUAREZ	Excusée
DED	Christine MOREAU	Excusée
DED	Myriam GUIRAUD	Excusée

1- Informations

- La Commission Recherche de l'UT2J a élu Nicolas Valdeyron pour la représenter au Conseil d'ALLPH@. Il n'a pu, hélas, être présent à cette première réunion et prie les membres du conseil de l'en excuser.

- La Commission Recherche du 20 octobre a validé la nouvelle liste des mentions d'ALLPH@ qui avait été proposée lors de la précédente réunion du conseil puis validée par les divers conseils de laboratoires. La liste définitive est fournie aux membres du conseil.

- Le deuxième forum des encadrants d'ALLPH@ a eu lieu le 30 septembre. Il y avait une trentaine de présents et les discussions ont été très fructueuses. Les présents ont souhaité qu'une nouvelle réunion soit organisée en juin pour faire le point sur les avancées des discussions portant sur la mise en place du nouvel arrêté sur le doctorat. Une nouvelle édition du forum sera organisée, en application de la mesure contenue dans l'arrêté concernant la mise en place d'un accompagnement à la direction de thèses. Plusieurs propositions ont été faites pour l'organisation des comités de suivi dont la directrice fera état dans le point 4.

- La directrice présente ensuite les résultats obtenus par l'Observatoire du Doctorat pour les docteurs 2015 de l'ED ALLPH@. Le taux de réponse est décevant mais il est prévu de travailler à l'amélioration de ce taux. Les chiffres donnent, sans surprise, un taux d'insertion correct mais surtout à tous les niveaux de l'enseignement public. Les conseillers demandent s'il est possible de différencier les doctorants financés des non financés. La demande sera faite par la directrice qui donnera les résultats lors du prochain conseil.

2- Rentrée

- Rappel : la rentrée d'ALLPH@ (mercredi 9 novembre 9h00-13h) est obligatoire pour les 1^{ère} année et ceux qui, pour des raisons dirimantes, n'ont pu y assister en 1^{ère} année. Elle est très fortement conseillée aux autres, en particulier en raison de la publication du nouvel arrêté. Il est demandé aux directeurs d'UR de le rappeler aux nouveaux doctorants. C'est indiqué clairement sur la fiche de procédure d'inscription et a été affiché sur la porte du secrétariat de l'ED. La directrice a aussi prévu un document qui a été donné à tout doctorant venant déposer un dossier à l'ED et a rappelé la date aux doctorants par l'intermédiaire de la liste de diffusion d'ADUM.

Comme indiqué, cette réunion sera précédée, le 8 novembre de 14h à 17h, d'une formation documentaire mutualisée aux 3 ED (amphi E 417). La rentrée scientifique des 3 ED aura lieu le même jour que la rentrée de l'ED (14h-16h). L'invitée de TESC cette année est Marie-Christine Jaillet, la Vice-Présidente Recherche de l'UT2J.

Entre les deux, un buffet convivial est organisé en salle D28 auquel les membres du conseil sont cordialement invités. C'est généralement une bonne occasion d'accueillir les nouveaux doctorants dans une configuration moins formelle que la réunion de rentrée.

- La réunion de la Commission des Thèses a eu lieu le 2 novembre. Y ont été présentées les deux demandes de césure (la question de la césure sera abordée en point 4), des demandes dérogatoires pour l'inscription en 1^{ère} année, une demande d'inscription en 4^e année (pour laquelle le doctorant n'avait donné aucune confirmation sur l'état d'avancement de sa thèse)

et toutes les demandes d'inscription en 5^e et 6^e année, à l'exception de celles qui étaient faites pour une soutenance imminente et qui ont été signées par la directrice. Deux demandes ont été refusées (un doctorant sollicitant une 6^e année mais n'ayant pu prouver aucune avancée du travail dans l'année écoulée, une demande d'inscription en 1^{ère} année pour une étudiante n'ayant pas réalisé de mémoire de recherche lors de son Master et à laquelle il sera proposé de rédiger un document permettant de s'assurer de la capacité à effectuer des recherches). Le doctorant qui n'avait pas envoyé de dossier fourni pour sa demande d'inscription en 4^e année a envoyé des preuves de l'avancée de son travail (pages rédigées, bilan des formations) et a été inscrit.

- Comme chaque année, Christine Moreau a dû faire face à un afflux de mails contenant des pièces manquantes aux dossiers d'inscription déposés, les doctorants lui envoyant de longs documents à imprimer (parfois des parties de thèses). Il est évident que Christine Moreau ne peut imprimer tous ces documents et qu'elle perd beaucoup de temps à demander les pièces manquantes à un moment où elle doit faire face à un afflux de travail (dépôt des demandes d'inscriptions, soutenance de thèses nombreuses, ainsi que la gestion administrative de toutes les inscriptions en HDR de l'établissement). Cette situation ne peut perdurer. Il est donc rappelé aux directeurs de thèse qu'il leur incombe de vérifier que les dossiers sont complets avant de les signer. Si les doctorants sont hors de Toulouse, ils doivent envoyer leurs dossiers complets à leurs directeurs pour signature. L'étape de signature par les directeurs d'unités de recherche est une autre occasion de vérifier que les dossiers sont bien complets. L'an prochain, ne seront acceptés que les dossiers complets lors du dépôt au secrétariat. Plusieurs conseillers indiquent qu'il serait bon de trouver des moyens moins artisanaux de dépôt qui permettraient une vérification de l'état des dossiers. Ils suggèrent de demander à la Direction de l'Evaluation des Etudes et de la Prospective (DEEP) s'il ne serait pas possible de mettre en place un logiciel d'inscription. La directrice contactera Alain Dintilhac à cet effet.

- La directrice fait un état des lieux du taux d'encadrement des thèses. Le maximum de 6 thèses à 100% est globalement respecté. Une nouvelle inflation a été constatée pour ERRAPHIS. Une semblable inflation avait été jugulée il y a deux ans et le directeur de l'UR est alerté sur l'importance de chercher des solutions à ce problème.

3- Formations 2016-2017

- Le point formation n'avait pu être fait lors de la réunion du conseil du 9 septembre, en raison de la lourdeur de l'ordre du jour. La directrice informe le conseil de ce que Myriam Guiraud est arrêtée depuis le début du mois de septembre (à l'exception de trois jours où elle a tenté de revenir). Septembre et octobre étant les deux mois les plus chargés, où elle doit finaliser le catalogue de formations et mettre les formations en ligne, il est à craindre un retard considérable sur la mise en ligne et les doctorants ne pourront s'inscrire dès la rentrée des ED. La DAR va mettre à disposition un/e vacataire qui devra être formé par les gestionnaires des formations de l'EDT et il faudra sans doute un peu de temps pour qu'il/elle soit opérationnel/le. La directrice va prévenir les doctorants lors de la réunion de rentrée mais il serait bon que les directeurs d'UR transmettent l'information à leurs doctorants.

La directrice présente ensuite les différentes formations proposées pour avis du conseil.

- Pour celles d'ALLPH@, les modifications notables qui interviennent cette année concernent trois nouveaux grands séminaires en remplacement des trois qui ont fonctionné pendant deux ans : La métaphore (Patrick Marot (PLH), Christophe Imbert (LLA-CREATIS), Julie Casteigt (ERRAPHIS)) ; Régimes de vérité (Véronique Adam (PLH), Olivier Guerrier (Il Laboratorio), Létitia Mouze (ERRAPHIS)) ; La matière médiévale (Jean-Luc Nardone (Il Laboratorio), Christophe Imbert (LLA-CREATIS), Florence Boucher (PLH), Céline Bryon-Portet (LERASS))

Les formations méthodologiques de l'ED sont reconduites : CNU, publication d'un article scientifique, ressources documentaires et les simulations de soutenance et de recrutement (même si peu de doctorants utilisent ce dispositif). Les Doc-to-Me et Mi-Parcours demeurent pour l'instant, dans l'attente de la mise en place des comités de suivi. La question du maintien de ces dispositifs pourra se poser, les deux remportant 100% de satisfaction auprès des doctorants. Le Doc-to-Me, surtout, au-delà de ce qu'il apporte aux doctorants qui l'animent ou y assistent, offre un événement convivial, régulier, fortement interdisciplinaire, qui permet vraiment de donner une réalité physique à l'ED.

- Pour ce qui est des UE mutualisées entre les 3 ED de l'UT2J, le principe général appliqué est la reconduction, avec quelques modifications suite à la consultation des évaluations des doctorants, essentiellement de demandes pour rallonger un peu des formations de 2h (les métiers de la recherche, les blogs scientifiques, photographies et iconographie en doctorat).

A noter quelques ajouts : une formation sur le comité CERNI proposée par CLESCO et mutualisée aux deux autres ED, une formation « Retouches d'image et Photoshop » et deux suppressions : la formation sur MAHARA (le portefeuille de compétences) en attendant la mise en place de l'outil commun aux ED du site suite à l'obligation qui en est faite dans le nouvel arrêté, et le tutorat en langues anciennes qui avait été mis en place à l'essai mais dont 10 des 12 séances ont été annulées faute de combattants (les deux séances non annulées (1 et 3) comptaient respectivement 2 et 3 doctorants). Enfin, les ATRIAtes ont aussi décidé de cesser leur séminaire après plusieurs années de bons et loyaux services. Ils proposeront d'autres formats de collaboration à l'étude.

- La directrice porte enfin à la connaissance des membres du conseil l'offre de formation de l'EDT. Pour l'instant, il n'y a pas de changement notable puisque le contrat, suite à l'appel d'offre lancé en 2013, était fixé pour 4 ans. Il y aura un nouvel appel d'offre en 2017.

Une seule nouveauté est notable : une formation « Ethique et intégrité scientifique ». Un groupe de travail a été organisé comptant des membres des divers établissements de la COMUE travaillant sur ces questions. Une formation a été mise en place et testée à quatre reprises entre mars et juin. Entre chaque séance, une réunion de debriefing a été organisée et des ajustements ont été faits. Une réunion finale a eu lieu fin juin et un « kit » de formation a été constitué. Chacune des formations test étaient animée par un binôme (avec un intervenant SHS et un intervenant sciences de la nature et sciences formelles). Des formations seront organisées toute l'année à l'EDT (4 avant décembre, en plus grand nombre au 2e semestre,

selon la demande). Pour augmenter le pool des intervenants, chacune des formations sera animées par un animateur ayant déjà assuré une formation et un nouvel animateur. Toute personne intéressée doit se faire connaître auprès de Nathalie Dessens ou Clément Varenne d'ici le 15 novembre. Un appel à bonnes volontés a été lancé auprès des ED du site, relayé par la directrice d'ALLPH@ qui a déjà eu quelques retours.

En ce qui concerne les formations EDT, pour continuer à réguler le budget formation, l'accès aux formations EDT demeurera limité à 2 par doctorant et par an (à l'exception, bien sûr, des DCE) pour l'année 2016-2017. Un maximum de 120 formations au total sera financé par l'ED. La régulation, installée l'année dernière pour éviter les débordements budgétaires de l'année précédente, a parfaitement fonctionné.

Les conseillers, après consultation du catalogue en version papier de l'offre de formation 2015-16, demandent si chaque directeur d'UR ne pourrait pas disposer d'un exemplaire aussi afin de pouvoir le montrer aux encadrants et en parler avec les doctorants. Tout en soulignant qu'il s'agit, à l'origine, d'un catalogue électronique qui n'a pas vocation à exister en support papier, va demander à l'EDT de pouvoir disposer, aux frais de l'ED, de 12 catalogues papier pour les directeurs d'UR.

- La directrice souligne de nouveau la nécessité d'impliquer davantage les directeurs de thèse dans la construction des parcours de formation des doctorants qu'ils encadrent. Cette nécessité d'envisager le parcours de formations comme un chemin vers l'insertion professionnelle et non comme une obligation à suivre 100 heures de n'importe quelle formation pour faire du chiffre, sans toujours se préoccuper de l'utilité des formations choisies, est rendue plus prégnante encore par le nouvel arrêté. La directrice rappelle que le récapitulatif des formations suivies est désormais inclus dans le dossier d'inscription dès la 3e année et que l'on demande aux encadrants de l'examiner et de le signer afin de les impliquer davantage dans le processus de suivi.

Dès que les catalogues de formations seront mis en ligne, la directrice préviendra les directeurs d'UR pour diffusion auprès des encadrants, accompagnant cet envoi d'un message attirant leur attention sur la nécessité de s'impliquer dans la construction du parcours de formation de leurs doctorants.

4- Nouvel arrêté sur le doctorat

Depuis la précédente réunion du conseil, un certain nombre d'avancées ont eu lieu. D'autres points sont en discussion à l'EDT. Il nous reste surtout à prendre une décision en ce qui concerne le comité de suivi et une dernière modification du conseil pour mise en conformité définitive.

- En ce qui concerne le conseil, la présente liste d'émargement est une sorte d'étape intermédiaire. Les parties « représentants des établissements » et « représentants des doctorants » sont déjà aux normes de l'arrêté. Il reste à réviser la partie « Représentants extérieurs » qui comptait deux membres de trop puisque nous devons désormais passer à une

configuration à 5. Nous avons décidé qu'avec leur accord, nous garderions les deux membres extérieurs qui nous ont rejoints cette année (Barbara Ingénhag et Dominique Ollinger qui représentent tous deux les partenaires socio-économiques) et que nous réfléchirions aux trois positions restantes. Il serait bon que nous conservions une représentation étrangère et une représentation du secteur culturel. Il est proposé, dans un premier temps, de proposer à Julio Checa Puerta de faire de nouveau partie du conseil. Pour la seconde représentation étrangère est proposée une collègue, professeur à l'Université Westfälische Wilhelms à Münster, Verstin Bauer-Funke. Elle a déjà des contacts avec des collègues d'UT2J, est très impliquée dans les études doctorales, et parfaitement francophone. D'autres possibilités sont envisagées pour le cas où notre collègue ne répondrait pas favorablement. Pour la dernière représentation, il est souhaité que la personne ait un lien avec le secteur culturel, en raison même de la spécificité d'ALLPH@. Plusieurs propositions sont faites. Il est décidé que sera d'abord contactée Sylvie Corrolier-Talairach, directrice de la Fondation Espace Ecureuil. Pour le cas où elle déclinerait notre invitation de rejoindre le conseil, d'autres noms sont proposés par des collègues qui se chargeront alors de contacter ces personnes.

- Décisions Commission Recherche. La Commission Recherche d'UT2J avait déjà affiné la réglementation des soutenances et le document qu'elle avait produit avait été communiqué au conseil lors de la réunion du 9 septembre. Depuis, elle a examiné un certain nombre de points qui font l'objet d'une présentation ici.

Présidence des jurys par des PR émérites : « La Commission Recherche rappelle que seul l'intérêt du doctorant peut conduire à désigner un professeur émérite comme président de jury. Elle laisse à l'appréciation du directeur de thèse la responsabilité d'avoir recours à cette possibilité » (CR du 22/09)

Possibilité d'encadrement de thèses par les PR émérites : « Les enseignants-chercheurs et chercheurs émérites peuvent poursuivre l'encadrement des thèses démarrées lorsqu'ils étaient encore en activité. Des situations exceptionnelles peuvent donner lieu à dérogations. Les demandes sont instruites par l'Ecole Doctorale puis validées par la vice-présidente recherche. La Commission de la Recherche restreinte aux HDR est annuellement informée des dérogations accordées et est éventuellement saisie des situations pour lesquelles un arbitrage est nécessaire » (CR du 22/09)

Composition des jurys et équilibre hommes/femmes : « Chaque fois que cela est possible, l'objectif de parité doit être respecté. Les Ecoles Doctorales sont garantes de l'application de cette disposition » (CR du 20/10)

Césure : proposition « pour cette première année de laisser les Ecoles Doctorales instruire les demandes en mettant en place une commission de recours pour les situations particulières et pour veiller à ce les positions des Ecoles Doctorales ne soient pas divergentes. Un état des lieux sera fait à la rentrée 2017 et la Commission Recherche verra s'il faut statuer ». La commission de recours comprendra 3 représentants de la Commission Recherche et 3 représentants des Ecoles Doctorales. Les représentants de la Commission Recherche seront Nicolas Valdeyron, Jean-François Marcel et Adriana Blache. (CR du 22/10). Les membres du conseil souhaitent que leur soient transmis les documents officiels votés par la CFVU, même

si ces documents sont amenés à évoluer d'ici la fin du printemps. La commission des thèses d'ALLPH@ a émis un avis favorable sur les 3 demandes qu'elle a reçues. Celles-ci sont désormais entre les mains de la Vice-Présidence Recherche.

- Travaux EDT. Une réunion a eu lieu entre les différents services administratifs des établissements le 17 octobre. Les tours de table ont montré que les établissements avaient prévu une mise en œuvre de l'arrêté de manière assez uniforme. Un texte harmonisé va être mis en place et discuté. Les directeurs d'ED doivent se réunir le vendredi 4 novembre pour poursuivre les travaux sur la charte des thèses, la convention de formation et le portefeuille de compétences. L'objectif serait que les doctorants en 1^{ère} année puissent la mettre en place dans le courant du printemps.

- Il reste à l'ED à définir le principe du comité de suivi. Plusieurs modèles sont possibles et la directrice a un peu enquêté sur la façon dont les ED du site procèdent. Les différentes lectures du texte suggèrent bien qu'il s'agit d'une procédure de suivi globale et non pas d'une procédure de suivi scientifique, même si cela ne nous empêche pas de le mettre en place.

Les ED du site ont mis en place des systèmes qui semblent aussi donner toute satisfaction mais ne sont pas toujours adaptés aux spécificités SHS-ALL. La directrice fait état des différents systèmes existants : elle présente les solutions choisies par les ED MITT, MEGeP, BSB, et TESC. Les trois premiers sont sans nul doute intéressants mais pose le problème de la différence des durées des thèses. Si le système est possible pour des thèses ne dépassant guère 3 ans, parce que les comités ne sont mis en place qu'une fois, ils ne sont pas viables pour les SHS pour lesquelles de nombreuses thèses sont non financées et seront donc considérées à temps partiel (ce qui suggère des durées de thèses plutôt dans les 5 ou 6 ans impliquant donc 2 ou 3 réunions du comité de suivi, le nouvel arrêté prévoyant une réunion annuelle à partir de la 2^e année). La directrice indique ensuite que SDU2E a confié aux laboratoires la mise en place des comités de suivi et que CLESCO, quant à elle, est en train de faire la mise en place, comme ALLPH@.

Une proposition a été faite lors du forum des encadrants : élaborer avec les doctorants élus un questionnaire qui sera validé par le conseil ; constituer des tandems de volontaires (il y avait plusieurs personnes prêtes à s'engager) qui feront passer des entretiens relativement brefs aux doctorants. Les doctorants répondront aux questionnaires en amont. Possibilité demeurerait aux doctorants de demander un suivi plus complet à la directrice (sous forme d'entretien) et surtout, les comités de suivi pourraient saisir la directrice s'ils pensent qu'il y a un problème et qu'il serait bon qu'elle rencontre les doctorants. Le but serait, en quelque sorte, de tenter de détecter les éventuels problèmes pour y remédier.

C'est le système qui est choisi à l'essai pour cette année. Le bureau, s'inspirant de questionnaires déjà existants et des points qui sont nommément cités dans l'arrêté du 25 mai 2016, mettra en place un questionnaire avec les doctorants élus d'ici le conseil de mars, afin que le conseil l'amende et le valide. Il mettra aussi en place une fiche d'évaluation adaptée au questionnaire. La directrice lancera aussi un appel auprès des directeurs d'UR dans le but d'identifier des volontaires pour faire passer les entretiens. Cela permettra également

d'élaborer des tandems lors du conseil de mars. Les volontaires seront dédommagés en HETD du temps passé à faire passer les entretiens et seront formés à ces entretiens par la directrice de l'ED, assistée du bureau. Les entretiens seront mis en place au mois de juin pour les doctorants à partir de la 2^e année afin que les comptes rendus puissent servir à l'inscription en 3^e année.

5- Projets

La directrice présente quelques projets en cours d'organisation

- Organisation de la troisième journée d'étude des doctorants d'ALLPH@

Après le succès des deux premières éditions de la journée d'étude des doctorants d'ALLPH@ (l'an dernier, ils ont travaillé sur « Normes et Normalité »), les élus doctorants ont souhaité, avec le plein appui de la directrice, renouveler l'expérience. C'est d'autant plus important que cela contribue fortement à donner corps à l'Ecole Doctorale, à l'incarner dans des activités organisées pour les doctorants par les doctorants.

Les doctorants présentent leur projet. La journée aura lieu le 31 mars. Ils proposent le thème suivant: «Transformation et métamorphose» et communiquent aux membres du conseil l'argumentaire scientifique, la composition du comité d'organisation et du comité scientifique et le budget prévisionnel.

Le conseil étudie ces documents et les directeurs d'UR, au titre des laboratoires comme à celui de l'Ecole Doctorale, se déclarent prêts à participer financièrement à la manifestation (environ 100€ par UR acceptant de financer, le reste étant pris en charge par l'ED). Les doctorants ont déjà reçu plusieurs déclarations d'engagement de la part des UR. Ils feront une relance en janvier pour rappel aux laboratoires n'ayant pas encore répondu. L'annonce de la journée sera faite à la réunion de rentrée et l'appel à communication sera diffusé par ADUM par la directrice.

- ADT-SIC

Les doctorants de l'ADT-SIC organiseront aussi une journée d'étude le 24 mars sur le thème « Penser la généalogie des objets médiatiques ». La directrice a accepté avec plaisir leur invitation à ouvrir la journée. Le conseil prend connaissance de l'appel à communication.

- Financement projets doctorants

Comme chaque année, nous ne savons pas, pour l'instant, quelle sera notre marge de manœuvre sur le budget de 2017 pour des financements de projets doctorants. Nous prendrons les décisions nécessaires en mars. Mais il est bon, comme chaque année, de commencer à réfléchir à ce que l'ED souhaite faire pour les doctorants.

Pour rappel, l'ED avait financé des mobilités pour recherche ou communication à l'étranger en 2013. En 2014, 2015 et 2016, elle avait choisi de favoriser les mobilités dans le cadre des

cotutelles, afin d'éviter les doublons (avec les AMID et ATUPS qui financent des déplacements à des colloques ou des séjours de terrain, avec les financements COMUE qui favorisent les séjours dans des laboratoires étrangers d'un mois minimum) et de permettre à ceux qui ont des frais importants du fait même du dispositif de cotutelle et sont exclus des autres aides à mobilité (ou du moins systématiquement indiqués comme non prioritaires) de pouvoir être aidés comme les autres.

Il faudra déterminer si nous souhaitons maintenir ce dispositif ou si nous souhaitons financer autre chose que les mobilités ou d'autres formes de mobilités.

- Nouveaux séminaires

Il faudra lancer un appel à propositions pour remplacer le grand séminaire d'ALLPH@ qui aura fonctionné pendant deux (« Genre et culture, œuvres de rupture »), en rappelant que sont favorisés les séminaires transversaux rassemblant des collègues d'au moins 3 laboratoires différents (4 si possible).

- Journées à destination des M2

Cette année a été organisée, pour la première fois, une réunion d'information à destination des étudiants de M2 au printemps. Cette réunion a été un succès, tout comme celle organisée par les doctorants sur les financements de la thèse qui s'adresse en partie aux M2 (informations sur les CIFRE et les CDU) et en partie aux doctorants déjà inscrits (financements de mobilités et bourses diverses).

Il a été décidé avec les doctorants élus de coordonner ces deux événements. Compte tenu des échéances correspondant aux demandes de financements et de la date à laquelle les étudiants de M2 commencent à se préoccuper de la suite de leur cursus, nous avons choisi d'organiser les deux événements la deuxième semaine du S2. L'information à destination des Master (par la directrice avec la participation des élus doctorants) aura lieu le mardi 24 janvier de 10h00 à 12h00 en salle D29, les directeurs d'UR étant les bienvenus pour venir compléter les informations données par la directrice et les élus doctorants. L'information sur les financements (par les élus doctorants) aura lieu le mercredi 1^{er} février de 9h00 à 12h00 à l'amphi F 417.

L'information à destination des responsables de Master sera faite en une seule fois pour les deux réunions.

- Liste potentiel d'encadrement

En mars, la directrice avait demandé aux directeurs d'UR de lui envoyer la liste mise à jour du potentiel d'encadrement des UR (l'ensemble des personnes pouvant encadrer ou co-encadrer en précisant le statut de chacun (MCF, MCF-HDR, PR)). Seul PLH a envoyé sa liste. Elle renouvelle sa demande afin de constituer une liste à jour du potentiel d'encadrement de l'ED.

- Cotutelles

Pour faciliter la signature de cotutelles, les ED ont mis en ligne une traduction en anglais du modèle de convention-type. Nous allons aussi la faire traduire en espagnol. Il va falloir prendre en compte le nouvel arrêté dans ce modèle. Une révision est en cours par la DAR et la DED.

Nous avons aussi entrepris un recensement des conventions de cotutelle signées par ALLPH@ afin de fournir une liste des universités avec lesquelles des conventions ont été négociées. Cela devrait faciliter la tâche des encadrants et directeurs d'UR pour les négociations de conventions, souvent compliquées.

Il est demandé aux directeurs d'UR de s'assurer que les négociations sont bien conduites par les encadrants et non par les seuls doctorants. C'est hélas trop souvent le cas et les doctorants ne sont pas du tout armés pour ces négociations. Cela les conduit souvent à faire signer dans l'université partenaire des conventions qui ne sont pas acceptables par l'UT2J. Cela cause évidemment des tensions et problèmes (il faut recommencer les négociations, il nous faut relire et corriger de très nombreuses versions successives des conventions, les universités partenaires s'insurgent de devoir signer une nouvelle convention, etc.). Il est indispensable que les encadrants s'impliquent pleinement dans le processus de négociation et de signature, avec l'appui de l'UR qui gagne beaucoup à avoir des thèses en cotutelle.

- Documents thèse

La directrice souhaite avoir l'avis du conseil sur l'opportunité de lancer une enquête auprès des directeurs d'UR pour tenter d'élaborer un document sur les attentes en matière formelle des divers CNU par rapport aux thèses (longueur, etc.). Il en avait été question il y a quelques temps mais sans doute que la création d'une formation « CNU, qualification mode d'emploi », lors de laquelle interviennent des collègues siégeant dans les diverses sections CNU, a pu pallier le manque qui avait été alors souligné. Le conseil souhaite plutôt, en effet, que des liens soient fournis aux doctorants leur permettant d'accéder aux sites des différentes sections CNU indiquant les modalités de qualification par les sections. Les directeurs d'UR feront suivre les liens à la directrice.

- Modalités dossiers CDU

Pour l'instant, les dossiers CDU sont déposés par les candidats en version papier uniquement. TESC a ajouté à cette mesure un dépôt sous forme de document PDF. La directrice propose d'adopter cette mesure aussi pour ALLPH@, ce qui permettrait que les documents soient diffusés aux membres du conseil pour examen avant la réunion pour les auditions. Le dépôt des dossiers papier au secrétariat pour consultation, adopté il y a deux ans, a prouvé que peu de membres du conseil consultaient ces dossiers à une période de l'année un peu surchargée. Les membres du conseil accueillent avec enthousiasme cette proposition.

6- Questions diverses

- La directrice signale que circule l'information selon laquelle la date du début de l'année universitaire serait désormais fixée au 1^{er} septembre, ce qui hypothèquerait la possibilité des soutenances en septembre pour les doctorants (sans réinscription). Elle surveillera l'éventuelle mise en place de cette modalité, afin de prévenir d'urgence les doctorants inscrits en 6^e année. Pour l'instant, elle continue à indiquer sur les avis autorisant les inscriptions que les doctorants inscrits en 6^e année doivent soutenir avant le 30 juin, ce qu'elle inscrivait automatiquement les autres années, afin d'éviter les mauvaises surprises (il est rappelé que les doctorants doivent fournir ce document signé, indiquant qu'ils en ont pris connaissance, au moment de leur inscription).

- Depuis cette année, a été mise en place dans certaines spécialités la nouvelle Agrégation spéciale docteurs. La directrice donne les modalités dans sa propre spécialité (en Anglais, donc). La plupart des directeurs d'UR n'ont pas eu connaissance des modalités dans leur propre spécialité. Il est prévu un tour de table lors du conseil de mars. Il sera intéressant de connaître les réactions des CNU et des divers Comités de Sélection.

- Les directeurs demandent ce qui a été décidé dans l'établissement concernant la prise en charge de l'impression des thèses pour les membres du jury dont le nouvel arrêté spécifie qu'elle doit être le fait des établissements. Cette mesure doit faire l'objet d'une discussion à la Commission Recherche.

- Il est rappelé que le prochain conseil se tiendra **le lundi 13 mars de 9h30 à 12h30**. Un rappel sera envoyé aux membres du conseil en début d'année et l'ordre du jour leur parviendra début mars.